



## REGLEMENT

Concours peinture sculpture  
Dimanche 6 Sept. 2009.

### **Article 1 : Objet :**

Création en plein air sur le site, d'une œuvre originale, inspirée du paysage de Segré, dans un périmètre défini par l'organisation (le plan sera remis le jour même). Chacun pourra choisir son emplacement. Les artistes ne pourront s'inspirer de supports photos ou cartes postales pour réaliser leurs œuvres. Ils auront jusqu'à 16h15 pour remettre leurs créations (15h pour les enfants), place du Moulin sous la Tour. Délibération du jury à 16h30, suivie de la remise des prix et de la vente aux enchères. Le Jury sera composé d'artistes professionnels, de personnalités locales, et de membres de l'organisation.

### **Article 2 : Concours ouvert à tous :**

Adultes professionnels et confirmés, amateurs, enfants (moins de 16 ans).

### **Article 3 : Techniques :**

**Peinture :** Toutes les techniques (huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin, Techniques mixtes...) sont autorisées pour le concours, toutes catégories confondues. Les artistes utilisant les techniques huile ou acrylique sont autorisés à se présenter avec un support à fond uni préparé.

**Sculpture :** métal, pierre, argile, plâtre, etc. (chaque sculpteur apporte son matériel et son support). Les œuvres devront être transportables aisément.

### **Article 4 : Format des œuvres :**

Le support est libre, mais le format maximal est limité à 150x100 cm.

Tous les supports doivent être munis d'un système d'accrochage, faute de quoi, l'œuvre ne pourra être exposée.

### **Article 5 : Accueil :**

A l'inscription, les participants indiqueront la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir. Les artistes ne pourront participer que dans une seule catégorie. Les supports seront validés moyennant un droit d'inscription de 12 € par courrier avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2009, ou de 15 € sur place.

Les sculpteurs devront impérativement s'inscrire par courrier, les organisateurs se réservant le droit d'annuler le concours sculpture s'il y a moins de 5 participants. L'inscription est gratuite pour les enfants de moins de 16 ans. Chaque artiste pourra faire tamponner deux supports, mais un seul pourra être présenté au concours.

Les artistes adultes devront se présenter Place du Moulin sous la Tour entre 7h et 11h, Les enfants entre 12h et 13h. Pendant le concours les enfants restent sous la responsabilité de parents ou d'un adulte. Chaque enfant devra avoir fait signer une décharge par son tuteur légal.

### **Article 6 : Retour des œuvres :**

A partir de 14h30, et jusqu'à 16h15 dernier délai, les œuvres signées seront progressivement rassemblées place du Moulin sous la Tour, et exposées au public. Un numéro leur sera attribué en fonction de leur ordre de dépôt au stand. Cet ordre sera celui de la vente aux

enchères. Une couleur indiquera la catégorie (professionnel et confirmé, ou amateur), afin le support sera contrôlé à la réception. Les enfants auront jusqu'à 15h pour apporter leurs œuvres.

### **Article 7 : Prix décernés :**

#### **Adultes, toutes techniques confondues :**

☞ Peinture : Catégorie professionnels et confirmés : 1<sup>er</sup> prix → 800 € (œuvre acquise)  
2<sup>ème</sup> prix → 500 €

☞ Catégorie amateurs : 1<sup>er</sup> prix → 300 € (œuvre acquise)  
2<sup>ème</sup> prix (prix public) → 150 €

☞ Sculpture → 500 €

☞ Enfants : Prix d'une valeur totale d'environ 300 € (en cadeaux, matériel)

Les lauréats seront hors concours les deux années suivantes.

La délibération du jury aura lieu à 16h30, suivie de la remise des prix.

### **Article 8 : Responsabilité :**

Chaque artiste participant sera responsable de ses œuvres et de son matériel pendant toute la journée. A charge pour lui de souscrire une assurance individuelle s'il le désire. Il en est de même pour tout risque de toute nature encouru par les participants à l'occasion de l'ensemble de cette manifestation, sur le site délimité.

### **Article 9 : Vente aux enchères :**

Elle aura lieu place du Moulin sous la Tour, à 17h30, après la remise des prix concours. Elle sera effectuée sous la responsabilité d'un commissaire-priseur. Un prix de réserve pourra être convenu entre l'artiste et celui-ci, noté sur l'inventaire lors du dépôt de l'œuvre. Les œuvres catégories adultes confirmés et amateurs ne pourront être négociées avant la proclamation des résultats du concours. Une commission de 15 % sera prélevée sur chaque vente au profit de l'association.

Les œuvres n'ayant pas trouvé d'acquéreur seront remises au peintre contre le ticket délivré au dépôt. En cas d'absence de l'artiste à la vente aux enchères, ce dernier devra transmettre une décharge retrait de l'œuvre (si l'œuvre n'a pas trouvé d'acquéreur), à une tierce personne. Le règlement des œuvres vendues sera adressé à l'artiste sous 2 mois environ par chèque.

**Article 10 :** L'artiste participant à cette manifestation ne pourra exposer et vendre au maximum que deux de ces œuvres placées près de son chevalet et s'interdit tout autre commerce ce jour-là.

**Article 11 :** Tout participant à cette journée déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre par le seul fait de sa présence. Il s'interdit expressément tout recours envers les organisateurs, à quelque titre que ce soit, mais est invité à leur formuler toute remarque constructive.

**Article 12 :** Tout participant ne respectant pas le règlement sera exclu de la manifestation.

**SEGRE – (49500)**

**Concours – peinture - sculpture**  
**DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2009**

**SEGRE – (49500)**

**Concours – peinture - sculpture**  
**DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2009**

Bulletin d'inscription  
**à renvoyer avant le 01/09/2009**

ARBRE VERT  
TOUT ART ' FER  
12 Rue Jules Ferry  
49500 - SEGRE

Tél : 02.41.61.72.99 / Fax : 02.41.61.72.99  
e-mail : arbre.vert-association@wanadoo.fr

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. :** ..... **Fax :** .....

**e-mail :** .....

➤ Je m'inscris dans la catégorie suivante :

- Confirmé  
 Amateur  
 Enfant (inscription gratuite) **Age :** .....

- Sculpture : (préciser si besoin d'un branchement électrique).....  
 Peinture

Je joins un chèque à l'ordre de « L'Association TOUT ART ' FER »  
d'un montant de 12 Euros.

**Et accepte le règlement.**

Date et Signature :

Bulletin d'inscription  
**à renvoyer avant le 01/09/2009**

ARBRE VERT  
TOUT ART ' FER  
12 Rue Jules Ferry  
49500 - SEGRE

Tél : 02.41.61.72.99 / Fax : 02.41.61.59.23  
e-mail : arbre.vert-association@wanadoo.fr

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. :** ..... **Fax :** .....

**e-mail :** .....

➤ Je m'inscris dans la catégorie suivante :

- Confirmé  
 Amateur  
 Enfant (inscription gratuite) **Age :** .....

- Sculpture : (préciser si besoin d'un branchement électrique).....  
 Peinture

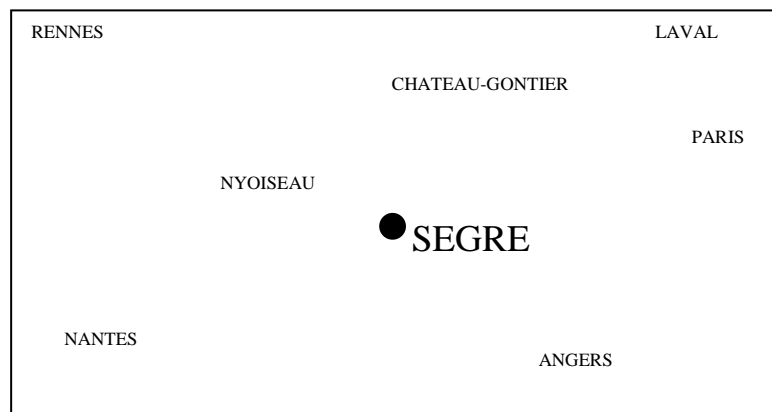
Je joins un chèque à l'ordre de « L'Association TOUT ART ' FER d'un  
d'un montant de 12 Euros.

**Et accepte le règlement.**

Date et Signature :

TOUT ART ' FER

12 Rue Jules Ferry



SEGRE - 49500

Tél. : 02.41.61.72.99 **ou** 09.65.29.54.74 / Fax : 02.41.61.59.23

e-mail : [arbre.vert-association@wanadoo.fr](mailto:arbre.vert-association@wanadoo.fr)

**SEGRE (49500)**



- **Règlement** -

**DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2009**

*Concours peinture et sculpture*

**Vente aux enchères**

**Expositions**